

Résumé

L'AFAT recommande au gouvernement du Québec d'appuyer l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec dans leur démarche pour devenir chef de file dans le développement de la sylviculture intensive, outil essentiel dans le développement forestier durable et le développement d'une foresterie d'excellence.

À la fin 2003, l'AFAT a pris le leadership d'un vaste exercice pour définir et prioriser des stratégies sylvicoles liées au potentiel de notre forêt boréale en vue d'intensifier l'aménagement forestier. Pour la région forestière 08, l'AFAT a développé une stratégie sur 10 ans qui comprend les travaux sylvicoles prioritaires à effectuer et les modalités de mise en oeuvre. Cette stratégie est applicable dès maintenant puisqu'elle est basée sur le potentiel humain et naturel de notre forêt boréale déjà en place. La stratégie est basée sur des hypothèses conservatrices, réalistes et validées par les professionnels forestiers de notre région qui ont travaillé de concert avec l'AFAT depuis plus d'une année. Tel que souhaité par l'AFAT au début de ses travaux, la stratégie est cohérente avec les recommandations du Comité national d'intensification de l'aménagement forestier et s'est avérée toute aussi cohérente avec les recommandations du Rapport Coulombe déposé à la fin de notre parcours.

État de la situation

Le territoire dédié à l'aménagement forestier diminue. La demande de bois augmente tel que l'a souligné le Comité national. L'État québécois qui, jusqu'à présent, peut compter sur la forêt pour obtenir une balance commerciale positive, veut encore pouvoir compter sur elle pour pourvoir à la demande croissante en services divers pour sa population. Tel que soulevé par la Commission Coulombe, le capital forestier s'affaiblit. Or, nous possédons une capacité installée en ressources matérielles et humaines pour l'aménagement forestier. L'application d'une des recommandations de la Commission Coulombe – la diminution des attributions de 20% dans le SEPM et de 5% dans le feuillu – nous rappelle l'urgence de prendre le train de la sylviculture intensive. Si d'autres avenues com-

plémentaires doivent aussi être développées à moyen et long terme, la sylviculture intensive est une avenue incontournable et prioritaire pour le développement forestier durable.

La proposition de l'AFAT

La proposition s'articule autour de deux grandes avenues interdépendantes dans la vision de l'AFAT :

1. **La sylviculture intensive**
2. **La récupération des volumes de bois en déperissement**

Pour chacune de ces grandes avenues, différentes stratégies sylvicoles ont été développées.

1. La sylviculture intensive



La sylviculture intensive est la culture d'essences améliorées selon nos meilleures pratiques sylvicoles. Elle s'effectue sur les sites au meilleur potentiel de croissance, sur une partie du territoire seulement et dans le but de générer plus de volumes de bois par unité de surface. Les bois générés sont destinés à la transformation et viennent contrebalancer les volumes qui ne pourront pas être récoltés sur les territoires protégés. La sylviculture intensive est le cœur de la stratégie proposée par l'AFAT dans une vision de foresterie d'excellence. L'application de cette stratégie en sylviculture intensive permettra de bâtir un capital forestier près de nos usines, d'y augmenter le rendement à l'hectare, de consolider nos infrastructures de production de plants, notamment dans les essences exotiques, de maintenir et de développer les activités économiques dans les communautés rurales et de développer notre expertise régionale.

2. La récupération des volumes de bois en déperissement



Les modes de gestion forestière, appliqués sur une vaste forêt qui n'est pas encore normalisée, font en sorte que d'importants volumes de bois sont aujourd'hui disponibles, mais qui seront éventuellement perdus par mortalité naturelle. Ces volumes de bois constituent à ce jour des opportunités de développement économique. La récupération de ces bois permettrait de générer des bénéfices immédiats en contribuant aux approvisionnements des usines, en offrant de l'emploi en forêt et en usine et en générant des redevances forestières pour l'État. La récolte de ces volumes supplémentaires n'a de sens que si les bénéfices générés servent de levier économique pour démarrer la sylviculture intensive qui demande des investissements de départ importants.

Les stratégies sylvicoles

Stratégie A :

La sylviculture intensive par la remise en production de friches et forêts dégradées

Notre région compte 187 000 hectares de friches arbustives et de forêts dégradées sur de bons sites. Pour augmenter le territoire sous aménagement forestier, l'AFAT propose la remise en production de 41 750 ha sur 10 ans pour y faire croître des peu-



pliers hybrides (stratégie A-1; 5850 ha), des essences résineuses exotiques à croissance rapide (stratégie A-2; 5900 ha) ou des essences résineuses indigènes améliorées (stratégie A-3; 30 000 ha). Ces territoires soutiennent des volumes résiduels qui ne sont pas considérés dans la possibilité forestière en raison des faibles volumes à l'hectare. Des inventaires ponctuels montrent qu'il serait possible de récupérer 904 000 m³ de peuplier faux-tremble lors de la remise en production.

Stratégie B :
La sylviculture intensive par le plein boisement des meilleures stations après coupe



Sous le régime à rendement soutenu actuel, une partie seulement des stations récoltées sont reboisées. Ce sont environ 44 000 ha de parterres de coupe par année qui ne sont pas reboisés. Si plusieurs sont bien *stockées*, d'importantes superficies mériteraient un plein boisement (2500 tiges à l'hectare) pour que s'exprime le plein potentiel de ces sites. L'AFAT propose le plein boisement de 29 500 ha des meilleures stations sur 10 ans, soit par reboisement complet des aires de récolte (stratégie B-1; 20 000 ha) ou par le regarni des sentiers et trouées (stratégie B-2; 9500 ha).

Stratégie C :
La récupération des volumes de bois en dépérissement par les coupes partielles sur les territoires à usages multiples

Les méthodes de récolte permises actuelles permettent mal de répondre à plusieurs objectifs à la fois. Il est de plus en plus courant de voir la récolte de bois exclue par crainte de l'impact esthétique sur le paysage et la faune, par exemple. L'AFAT propose de faire des essais opérationnels de coupes partielles sur des territoires à statut particulier dans les schémas d'aménagement et d'affecter pour ce 2 M \$ pour un estimé de 2 000 ha sur 10 ans.



Stratégie D :
La récupération des volumes de bois en dépérissement par la récolte des volumes conjoncturels (non récurrents) de peuplier faux-tremble

Le peuplier faux-tremble est une essence dont la sénescence est rapide et qui affecte des peuplements matures entiers. Dans un régime de récolte à rendement soutenu, il est actuellement en surabondance. Pour la région forestière 08, le MRNF a calculé 180 000 m³ et 140 000 m³ par année en volumes conjoncturels de peuplier faux-tremble pour les deux prochaines périodes quinquennales. L'AFAT propose d'autoriser la récolte en CPRS d'une moyenne de 90 000 m³ par année sur 10 ans.

Stratégie E :
La récupération des volumes de bois en dépérissement par l'augmentation des coupes partielles dans les forêts résineuses matures et denses

La région forestière 08 présente un profil de surabondance par maturité dans les strates résineuses. Quelque 650 000 hectares de forêts résineuses matures de densité A et B ne seront pas récoltés dans les 15 prochaines années. À l'intérieur de ces



strates, des volumes de bois seront perdus par mortalité naturelle. L'AFAT propose d'augmenter les superficies traitées en coupes partielles diverses pour récupérer cette mortalité, soit 44 000 ha sur 10 ans. En plus de la récupération de volumes, les coupes partielles permettront entre autres d'améliorer la qualité des tiges résiduelles, de maintenir un couvert forestier à plus long terme, de faciliter l'atteinte de certains des objectifs d'aménagement écosystémique, de diminuer les coûts de remise en production et de développer l'expertise régionale en coupes partielles en forêt boréale. Les coupes partielles proposées se distinguent des objectifs et des normes de l'éclaircie commerciale, le principal type de coupe partielle actuellement utilisé en forêt boréale. La stratégie E commande donc des modifications dans les normes.

Superficies touchées

Sur 10 ans, l'ensemble de la stratégie touchera quelque 130 000 hectares. Les pratiques de sylviculture intensive ne toucheront que 71 250 ha, soit moins de 1% des 10 600 000 hectares en superficies productives accessibles de l'ensemble de la région forestière 08. Les travaux seront réalisés sur les trois tenures : forêt privée, forêt intramunicipale et forêt publique.

Besoins en plants

Les stratégies de reboisement commanderont la production de quelque **17 millions de plants supplémentaires par année à l'année 6**, soit 1,5 fois l'effort de reboisement actuel.

Besoins en main-d'oeuvre

Pour réaliser l'ensemble des travaux, 507 personnes*année seront nécessaires annuellement, pour un salaire annuel moyen entre 30 000 \$ et 48 000 \$. Cette estimation



ne comprend pas les emplois dans la production de plants.

Volumes de bois générés

Les stratégies de remise en production (A et B) généreront un minimum de **936 000 m³** de peuplier hybride et **13 835 000 m³** de résineux au moment de leur récolte sur une période de 20 ans à 72 ans selon les essences et les sites. À l'intérieur des premiers 10 ans, les stratégies de récolte (A-0, C, D et E) généreront un minimum de **1 889 750 m³ de peuplier** et **2 070 000 m³ de résineux**. L'AFAT n'a considéré aucun effet sur la possibilité forestière.

Les investissements nécessaires sur 10 ans

L'ensemble des stratégies représente un investissement de **207 M\$,** dont 55 M\$ pour la production de plants :

Remise en production (A)	129 M \$
Plein boisement (B)	49,5 M \$
Coupes partielles (C et E)	29 M \$
Récupération peuplier (D)	0 \$

L'AFAT propose un partage équitable des coûts entre l'État (85-90%) et les promoteurs (10-15%), en fonction des bénéfices que tire l'État des activités supplémentaires générées par les activités en forêt et des rendements financiers attendus par les promoteurs. Cela pourrait représenter

un investissement de **176 M\$ pour l'État** et de 31 M\$ répartis entre l'ensemble des promoteurs selon la provenance des projets (producteurs forestiers privés, bénéficiaires de CvAF et bénéficiaires de CAAF). Il s'agit d'un véritable partenariat public-privé.

Répartition des investissements par tenure

En fonction de la répartition des territoires et des peuplements visés par les diverses stratégies, on estime la répartition des investissements à 29% en forêt privée, 27% en forêt intramunicipale sous CvAF et 44% en forêt publique sous CAAF.

Les bénéfices et retombées économiques pour l'État sur 10 ans

Pour les deux paliers gouvernementaux, la proposition de l'AFAT représente des bénéfices et retombées de **428 M\$**. L'État québécois percevra **47 M \$** en redevances sur les volumes en déperissement récupérés. À ces bénéfices directs, s'ajouteront des retombées fiscales et para-fiscales sur 10 ans de l'ordre de **199 M \$**, excluant les bénéfices et retombées liés à la transformation. Le gouvernement fédéral percevra des retombées de l'ordre de **210 M \$**.

Les principes de la mise en œuvre de la stratégie d'intensification de l'aménagement forestier

Pour l'atteinte des objectifs, l'AFAT croit nécessaire :

- QUE les stratégies d'intensification soient appliquées de façon distincte des programmes d'aménagement existants;
- QU'un zonage soit attribué aux zones en sylviculture intensive pour garantir la vocation de production ligneuse des territoires;
- QUE les investissements représentent des sommes supplémentaires aux programmes d'aménagement existants;
- QUE l'enveloppe régionale dédiée à l'aménagement forestier intensif soit détachée des limites administratives;
- QUE la stratégie s'articule sur la base de dépôts de projets par des promoteurs et que les investissements soient consentis au mérite des projets sur la base d'un plan d'affaires;
- QUE le promoteur effectue une mise de fonds de 10 à 15 % au dépôt de son projet constituant une certaine garantie de réalisation des travaux et un fonds de roulement non négligeable pour l'ensemble de la stratégie;
- QU'un contrat lie les investisseurs (Le promoteur s'engage à réaliser les travaux pour toute la durée du projet et à mettre les bois en marché à terme. En contrepartie, l'État s'engage à fournir les sommes pour toute la durée du projet et à garantir que les bois produits pourront être récoltés au bénéfice du promoteur.);
- QUE le maître d'œuvre de la stratégie régionale, responsable de l'analyse des projets, de l'attribution des fonds, du suivi et du contrôle, soit une personne morale imputable, indépendante des promoteurs et possédant l'expertise professionnelle nécessaire;

Le maître d'œuvre de la stratégie régionale d'aménagement forestier intensif



L'AFAT recommande la création d'une corporation régionale indépendante, à but non lucratif, responsable de la gestion de l'ensemble de la stratégie en ce qui a trait aux opérations forestières, redevable aux investisseurs et ayant pour mission le développement de la sylviculture intensive dans la région forestière 08.

Cette Société d'intensification de l'aménagement forestier région 08 aurait comme avantages :

- de ne pas être soumise à la Loi sur les municipalités (pas de limitation au niveau des sources possibles de financement, possibilité de rétention des profits d'année en année);
- d'être significativement détachée des aléas politiques;
- de pouvoir faire le lien avec les orientations des Commissions forestières régionales;
- de pouvoir déléguer une partie des tâches d'analyse à des organisations existantes (ex : Agences de mise en valeur de la forêt privée);
- de pouvoir rendre des comptes sur l'ensemble des travaux réalisés.

Le développement de l'aménagement forestier intensif

La proposition de l'AFAT n'est que l'initiation du processus d'intensification avec 1% du territoire visé. Du simple rapport entre les territoires de conservation visés pour le futur (12%) et les besoins en matière ligneuse, il faudrait se donner un objectif à long terme de l'ordre de 3% à 5% en territoire sous aménagement intensif. Voilà une des raisons qui justifie de prévoir dès maintenant un mécanisme pour permettre à la stratégie d'intensification de se développer, mais aussi la diversification des activités dans le secteur de la transformation. L'AFAT propose que la Société d'intensification de l'aménagement forestier région 08 gère un fonds constitué d'une partie des retombées économiques à l'État par les travaux d'aménagement forestier intensif qui n'auraient autrement pas été générées. Ce

faisant, il incite également la région à atteindre les objectifs qu'elle se sera fixés.

Un simple rapport; plus d'un an de réflexion et d'analyse

Toute personne qui voudrait obtenir plus d'information est invitée à communiquer avec l'AFAT. L'AFAT est disposée à travailler de façon constructive avec le gouvernement du Québec et les partenaires régionaux pour bâtir un réel programme d'aménagement forestier intensif.

